

Formation



Urbanisme commercial : aspects juridiques et pratiques

Cette formation est également disponible en intra

Cette formation est incluse dans le Pass Avocat

Implanter un commerce est complexe. La loi Pinel a simplifié les procédures puis la loi ELAN a introduit divers contrôles tout au long de la procédure. Pourtant, l'implantation des surfaces commerciales doit être rendue possible par les documents d'urbanisme qui évoluent régulièrement. Il est donc essentiel de bien maîtriser le circuit d'obtention des autorisations au sein du permis de construire et de gérer le risque contentieux en commission nationale d'aménagement commercial (CNAC).

2021

 Tarif	940.00€ HT
 Réf.	KIUR0017
 Durée	1 jour
 Ville(s)	à distance, PARIS

 Prochaines sessions :

03 au 03 juin. 2021

30 au 30 nov. 2021

Objectifs

- Maîtriser les différentes étapes de la procédure CDAC
- Distinguer les différents recours CNAC et leurs spécificités
- Optimiser l'obtention des autorisations et la rédaction du volet commercial au sein du permis de construire

Programme

Le champ de l'autorisation d'exploitation commerciale

- Les activités soumises à autorisation
- Les opérations
- La procédure dérogatoire d'avis
- Le périmètre des ORT et les conséquences en résultant

Cas pratique : déterminer les activités entrant ou non dans le champ d'application de l'autorisation d'exploitation commerciale

La procédure devant la CDAC et les autorisations d'urbanisme

- La composition du dossier d'équipement commercial : un dossier complété et enrichi par la loi ELAN
- La composition de la commission départementale (CDAC) : le retour des représentants du tissu économique
- Le dépôt de la demande
- La procédure d'autorisation et la décision de la CDAC
- Les critères de délivrance de l'autorisation
- Les nouveaux moyens de contrôle résultant de la loi ELAN
- La compatibilité avec le SCOT
- Le recours devant la CNAC, un préalable obligatoire

Études et analyses de décisions récentes de la CNAC

Gérer les recours contentieux contre la décision de la CNAC

- Le recours contre la CNAC devant le juge administratif
- La procédure : recevabilité, moyens
- Le référé-suspension
- Les conséquences de l'annulation et du retrait de la décision
- Les sanctions

Mise en situation du requérant et du défenseur

L'intégration de l'autorisation d'aménagement commercial dans le permis de construire

- La prorogation du délai d'instruction des permis de construire

- La possible cession et transmission de l'autorisation d'aménagement : quelles modalités ?
- Le principe « pollueur payeur »
- Le contentieux : intérêt à agir, recours direct devant la cour administrative d'appel

PRIX SPÉCIAL COLLECTIVITÉS : 790€ HT

Public

Agents territoriaux, promoteurs et constructeurs, juristes, avocats

Prérequis

Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire

Lieu et accès



Dalloz formation
45, rue Liancourt - 75014 Paris
01 40 64 13 00

En bus (28, 38, 58, 68, 88, 91)

En métro (Denfert Rochereau : lignes 4 et 6,
Gaîté : ligne 13)

En RER (Denfert Rochereau : ligne B) et à pied
depuis la gare Montparnasse

Formations dans le même domaine

Absentéisme des agents
publics et politique
locale de maintien dans
l'emploi

Abus de position
dominante : maîtriser les
risques

Accidents du travail et
maladies
professionnelles

Par courrier :
Daloz Formation 45, rue Liancourt
75014 PARIS

Par email :
inscription@dalloz.fr

Par fax :
01 40 64 54 69

Formation : Urbanisme commercial : aspects juridiques et pratiques

Je m'inscris à la session :

03/06/2021 - 03/06/2021 - à distance

30/11/2021 - 30/11/2021 - PARIS

SOCIÉTÉ	PARTICIPANT	RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION
Raison sociale _____	Mme M.	Mme M.
Adresse _____	Nom _____	Nom _____
Code postal _____	Prénom _____	Prénom _____
Ville _____	Fonction _____	Fonction _____
Fax _____	Tél _____	Tél _____
SIRET _____	Fax _____	Fax _____
Code NAF _____	E-mail _____	E-mail _____
ADRESSE DE FACTURATION (si différente de votre société)		
Contact _____	Raison sociale _____	Tél _____
Adresse _____	Code postal _____	Fax _____
Code NAF _____	Ville _____	SIRET _____

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Total prix € HT : 940.00

Total prix € TTC (TVA en vigueur 20%) : 1,128.00

J'effectue mon règlement par virement bancaire Compte BNP Paribas 30004 01328 00013193945 04

J'effectue mon règlement par chèque à l'ordre de DALLOZ FORMATION à réception de la facture

Inscription dans le cadre de mon Pass Avocat sans droit d'inscription supplémentaire

N° du Pass _____

Je note que les informations recueillies par Dalloz Formation, membre du groupe Lefebvre Sarrut à partir de ce formulaire sont nécessaires au traitement de ma demande. En soumettant ce formulaire, j'accepte que le groupe Lefebvre Sarrut collecte et utilise les données personnelles que je viens de renseigner dans ce formulaire, dans le but de gérer mes demandes, commandes et abonnements et de constituer un fichier client.

En cochant cette case, j'accepte de recevoir des prospections commerciales en lien avec mes centres d'intérêts, et j'ai connaissance que mes données pourront être diffusées aux sous-traitants (prestataires et partenaires) et personnes ayant en charge l'exécution de ces opérations.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données à caractère personnel, et d'un droit d'opposition et de limitation du traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant, à l'adresse suivante privacyformation@lefebvre-sarrut.eu, Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité.

Consultez nos mentions légales sur www.dalloz-formation.fr

À
Le

J'ai lu, compris et accepté les conditions générales consultable sur www.dalloz-formation.fr
Signature et cachet de l'entreprise

Dalloz Formation - SAS au capital de 1.000 € - 822 133 518 R.C.S. PARIS - NAF 8559B - SIRET 822 133 518 00016 - TVA 93 822133518
Déclaration d'activité formation n°11 75 33961 75

Les informations collectées par le présent document sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique.
Sur simple demande, nous vous fournirons votre fiche.

Conditions générales de vente consultables en intégralité sur : www.dalloz-formation.fr **Rappel des conditions d'annulation.** En cas d'annulation de sa participation par le client entre 15 et 4 jours ouvrés avant la date de début de la formation, Dalloz formation facturera 50% du prix non remis de la formation. Si l'annulation intervient dans les 3 jours qui précèdent la date de formation, Dalloz lui facturera 100% du prix non remis.